Accusé de réception en préfecture
041-284100070-20190123-01-2019-DE
Date de télétransmission : 24/01/2019
Date de réception préfecture : 24/01/2019

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

CENTRE DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

Date de la convocation :

07 janvier 2019

Date de la réunion :

23 janvier 2019

N°01.2019

Objet de la délibération :

Administration Générale – Remplacement de deux membres du Comité Technique représentant les collectivités et établissements publics affiliés

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du **23 janvier 2019**

L'An deux mil dix-neuf, **le 23 janvier, à 14H30,** le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni au siège du Centre Départemental de Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Jean-Marc MORETTI

Nombre de membres en exercice : 21

Membres présents :

Titulaires : Jacques BOUVIER, Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED, Alain GOUTX, Claire GRANGER, Anne-Marie HUBERT, Eric MARTELLIERE, Nicole ROGER

Suppléants : Jacqueline ECHARD suppléante de Christophe THORIN, Liliane NOUVELLON suppléante de Didier PIGOREAU

Pouvoirs :

Gérard CHOPIN a donné pouvoir à Jacques BOUVIER
Marie-Claude DAMERON a donné pouvoir à Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED
Pascal GOUBERT de CAUVILLE a donné pouvoir à Jean-Marc MORETTI
Pascale OGEREAU a donné pouvoir à Alain GOUTX

Membres titulaires excusés : Pascal BRINDEAU, Janine CHARRIER, Catherine LHÉRITIER, Emmanuèle NEDEY, Didier PIGOREAU, Christophe THORIN

Membres absents : Claude BORDIER, Joël DEBUIGNE

Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED a été désigné secrétaire de séance.

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que les 16 juillet, 17 décembre 2014 et 21 juin 2016 ont été désignés parmi les administrateurs élus au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher (CDG 41) 8 représentants titulaires et 8 représentants suppléants amenés à siéger au Comité technique placé auprès du Centre de Gestion.

Titulaires	**Suppléants**
M. MORETTI	M. BOUVIER
M. CHOPIN	Mme GRANGER
M. CHARLES-GUIMPIED	Mme ROGER
M. GOUTX	M. GOUBERT de CAUVILLE
Mme HUBERT	Mme LHERITIER
M. BORDIER	M. MARTELLIERE
Mme OGEREAU	Mme DAMERON
M. PIGOREAU	M. TONDEREAU

.../...

Accusé de réception en préfecture
041-284100070-20190123-01-2019-DE
Date de télétransmission : 24/01/2019
Date de réception préfecture : 24/01/2019

Aux termes de l'article 4 du décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, les membres du Comité technique représentant les collectivités et établissements publics ainsi désignés doivent, outre leur qualité d'administrateur du Centre de Gestion, être issus de collectivités ou d'établissements ayant moins de 50 agents.

Par arrêté préfectoral n° 41-2018-11-26-006 du 26 novembre 2018, a été créée au 1er janvier 2019 la commune nouvelle « Le Controis-en-Sologne » en lieu et place des communes de Contres, Feings, Fougères-sur-Bièvre, Ouchamps et Thenay.

Compte tenu des éléments en notre possession, cette commune nouvelle doit atteindre le seuil des 50 agents et organiser les élections professionnelles afin de mettre en place son propre Comité technique.

Dans ces conditions, Messieurs Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED (maire-adjoint de Contres) et Eric MARTELLIERE (maire de Fougères-sur-Bièvre) ne peuvent plus siéger au sein du Comité technique rattaché au Centre de Gestion.

Aussi, il convient de pourvoir à leur remplacement.

Je vous propose de désigner parmi les administrateurs élus au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, qui ne disposent pas de leur propre Comité technique, de nouveaux représentants des élus qui siègeront en qualité de membre titulaire, et en qualité de membre suppléant.

Membre titulaire

M. BOUVIER en remplacement de M. CHARLES-GUIMPIED

Membres suppléants

M. THORIN en remplacement de M. BOUVIER
M. CHARLUTEAU en remplacement de M. MARTELLIERE

Ainsi la nouvelle composition du Comité Technique serait la suivante :

Titulaires	**Suppléants**
M. MORETTI	M. THORIN
M. CHOPIN	Mme GRANGER
M. BOUVIER	Mme ROGER
M. GOUTX	M. GOUBERT de CAUVILLE
Mme HUBERT	Mme LHERITIER
M. BORDIER	M. CHARLUTEAU
Mme OGEREAU	Mme DAMERON
M. PIGOREAU	M. TONDEREAU

.../...

Accusé de réception en préfecture
041-284100070-20190123-01-2019-DE
Date de télétransmission : 24/01/2019
Date de réception préfecture : 24/01/2019

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité décident :

- d'approuver la nouvelle composition du Comité Technique comme figurant ci-dessus,

- d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 23 janvier 2019

Le Président,

Jean-Marc MORETTI

GESTION de la FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE CENTRE de Département de Loir-et-Cher

Publié ou notifié le : 24 janvier 2019
Exécutoire le : 24 janvier 2019

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

Jean-Marc MORETTI

GESTION de la FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE CENTRE de Département de Loir-et-Cher

Accusé de réception en préfecture
041-284100070-20190123-01-2019-DE
Date de télétransmission : 24/01/2019
Date de réception préfecture : 24/01/2019